

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET D/2005/ 010 . 0 4 1 2 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES AU MINISTERE DE
L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENERGIE

Le Président de la République

Vu la loi fondamentale ;

Vu les Décrets n° D/2004/010/PRG/SGG du 23 février 2004,

D/2004/017/PRG/SGG du 1^{er} mars 2004 et D/2004/019/PRG/SGG du 8 mars 2004, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret D/2004/081/PRG/SGG du 9 décembre 2004 portant nomination du Premier Ministre ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1- **Directeur Général du Service National d'Aménagement des Points d'Eau** : Monsieur Ibrahima Sory SANKHON, précédemment Directeur du Projet PDR Forécariah en remplacement de Madame DIALLO Hadja Fatoumata Binta, appelée à d'autres fonctions ;
- 2- **Directeur Général Adjoint du Service National d'Aménagement des Points d'Eau** : Monsieur Ibrahima BARRY, précédemment Directeur du Bureau d'études et de la Planification ;
- 3- **Directeur National de l'Hydraulique** : Monsieur Souleymane SOW, précédemment Chef de base au Service National d'Aménagement des Points d'Eau ;
- 4- **Directeur National Adjoint de l'Hydraulique** : Monsieur Kèlètigui GUILAVOGUI, confirmé ;
- 5- **Directeur National de l'Energie** : Monsieur Sanfina DIAKITE, confirmé ;

- 6- Directeur National adjoint de l'Energie : Madame BAH Kadiatou BALDE, précédemment Directrice de la Planification à l'EDG en remplacement de Monsieur Fodé Moussa SOUMAH, muté;
- 7- Directeur National des hydrocarbures : Monsieur Aliou DABO, précédemment Chef du Département Environnement à l'Université de NZEREKORE en remplacement de Monsieur François PAMOU;
- 8- Directeur National adjoint des hydrocarbures : Monsieur Fodé CAMARA, précédemment Chef Section Sécurité Pétrolière ;
- 9- Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Electrification Rurale : Monsieur Aboubacar KALOKO, précédemment Chef du Département des Programmes d'Electrification des villes de l'intérieur EDG ;
- 10- Directeur Général Adjoint de l'Agence Nationale de l'Electrification Rurale : Monsieur Fodé Moussa SOUMAH, précédemment Directeur National Adjoint de l'Energie ;
- 11- Directeur Général de l'Agence de Régulation de l'Hydraulique: Monsieur Acheik Mouctar YOULA, précédemment Directeur Général de la SEG ;
- 12- Directeur Général de l'Agence de Régulation de l'Energie : Monsieur Mouctar BARRY, précédemment Directeur Général de EDG ;
- 13- Directeur Général FOMI : Monsieur Alkaly Daouda YANSANE, précédemment Conseiller Technique;
- 14- Directeur Général de la Société des Eaux de Guinée (SEG) : Monsieur Cheick Talibe SYLLA, précédemment Directeur du Département Technique et Développement en remplacement de Monsieur Acheik Mouctar YOULA, muté;
- 15- Directeur Général de l'Electricité de Guinée (EDG) : Docteur Morlaye BANGOURA, précédemment Directeur de la production en remplacement de Monsieur Mouctar BARRY, muté;

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié au journal officiel de la République.

Conakry le

11 OCT 2005


GENERAL LANSANA CONTE